

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Aerofix pour Aerospray Gram et TB Stainers  
 Code du produit : SS-082-EU  
 Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Fixation d'échantillons biologiques et / ou de buses de nettoyage de colorants Aerospray®

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ELITechGroup Inc.  
 370 West 1700 South  
 Logan, UT 84321 - USA  
 T +1 (435) 752-6011 - F +1 (435) 752-4127  
[qara\\_ebs@elitechgroup.com](mailto:qara_ebs@elitechgroup.com) - [www.elitechgroup.com](http://www.elitechgroup.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Contacter votre distributeur ou un Centre antipoison dans votre pays.  
 InfoTrac téléphone en cas d'urgence : Pour les appels aux USA, composer le +1 800-535-5053. Pour les appels en dehors des USA, composer le +1 352-323-3500.  
 Numéro d'identification client :#90104 (Attention; ce numéro est nécessaire pour les appels vers les 2 lignes téléphoniques précédentes).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225  
 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 H301  
 Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 H311  
 Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 3 H331  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1 H370

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Méthanol

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation  
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence (CLP) :

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non

Indications de danger détectables au toucher :

Non

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	> 80	F; R11 T; R23/24/25 T; R39/23/24/25	Liquide Inflammable 2, H225 Toxique Aiguë 3 (Oral), H301 Toxique Aiguë 3 (Dermique), H311 Toxique Aiguë 3 (Inhalation: vapeur), H331 STOT SE 1, H370

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	(3 <= C < 20) Xn;R20/21/22 (3 <= C < 10) Xn;R68/20/21/22 (C >= 10) T;R39/23/24/25 (C >= 20) T;R23/24/25	(3 <= C < 10) STOT SE 2, H371 (C >= 10) STOT SE 1, H370

Textes des phrases R et H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol (67-56-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	266 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	Méthanol, 260 mg / m <sup>3</sup> ; France; Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante
France	VME (ppm)	Méthanol, 200 ppm; France; Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Méthanol, 1300 mg / m <sup>3</sup> ; France; Valeur de temps courte; VL: Valeur non réglementaire indicative
France	VLE (ppm)	Méthanol, 1000 ppm; France; Valeur de temps courte; VL: Valeur non réglementaire indicative
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	Méthanol, 133 mg / m <sup>3</sup> ; Pays-Bas; Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	Méthanol, 100 ppm; Pays-Bas; Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	266 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	200 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	333 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	250 ppm
USA - ACGIH	Nom local	Méthanol
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Mal de tête; barrage oculaire; vertiges; la nausée
USA - OSHA	Nom local	Alcool méthylique
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Pourpre.

Odeur : Alcool odour.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 64,7 °C
Point d'éclair	: 9,4 °C
Température d'auto-inflammation	: 464 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,8 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation:vapeur: Toxique par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	100,010 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	300,030 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	3,000 mg/l/4h

Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	15800 mg/kg (Lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	85 mg/l/4h (Rat)
CL50 inhalation rat (ppm)	64000 ppm/4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Méthanol (67-56-1)

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### Méthanol (67-56-1)

CL50 poisson 1	15400 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus; Mortel)
CL50 poissons 2	10800 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l (48 h; Daphnia magna; Mortel)
CE50 Daphnie 2	24500 mg/l (48 h; Daphnia magna; Effet locomoteur)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	6600 mg/l (16 h; Pseudomonas putida)
Seuil toxique algues 1	530 mg/l (192 h; Microcystis aeruginosa)
Seuil toxique algues 2	8000 mg/l (168 h; Scenedesmus quadricauda)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Méthanol (67-56-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 - 1,12 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,42 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,5 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,8 % DTO

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Méthanol (67-56-1)

BCF poissons 1	< 10 (72 h; Leuciscus idus)
BCF poisson 2	1 (72 h; Cyprinus carpio; Du sang)
Log Pow	-0,77 (Valeur expérimentale; Autre)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

### Méthanol (67-56-1)

Tension de surface	0,023 N/m (20 °C)
--------------------	-------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: 1986
N° ONU (IATA)	: 1986
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Alcools, inflammables, toxiques, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (IMDG)	: UN 1986 ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A., 3 (6.1), II

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3 (6.1)

Étiquettes de danger (IMDG) : 3, 6.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3 (6.1)

Étiquettes de danger (IATA) : 3, 6.1



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E2

Instructions d'emballage (IMDG) : P001

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02

Instructions pour citernes (IMDG) : T11

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP27

N° FS (Feu) : F-E

N° FS (Déversement) : S-D

Catégorie de chargement (IMDG) : B

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 352

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L

# Aerofix for Aerospray Gram and TB Stainers

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales (IATA) : A3  
Code ERG (IATA) : 3HP

### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  $\geq 0,1\%$  / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Toxique Aiguë 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Toxique Aiguë 3 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 3
Toxique Aiguë 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Liquide Inflammable 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
R11	Facilement inflammable
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
F	Facilement inflammable
T	Toxique

SDS EU Custom - EBS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Raison du changement: Traduire en français

Révision de la FDS anglaise utilisée pour la traduction: SDS-00046-ENA